

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

# AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



*ARCHÉOLOGIE*

*HISTOIRE*

*GÉOGRAPHIE*

*PATRIMOINE*

N° 97 - 2002 - Fasc. 3

## SOMMAIRE

N° 97, 2002, 3

Jean ARMANET - Paul Bonhomme (1927-1945) Histoire d'un assassinat .....	3
François RENAUD - Henri Couturier - Fourieriste et homme politique viennois (1813-1894) .....	15
André HULLO - Le parrainage de Gisors par la ville de Vienne .....	21
Jean-Yves ESTRE - Juliette et Victor sont dans un bateau .....	27
Les prochains rendez-vous .....	31
Bulletin d'abonnement et d'adhésion .....	32

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

### REVUE TRIMESTRIELLE

publiée pour "*répandre la connaissance de l'histoire de la ville et des antiquités viennoises*" (article premier des statuts de l'association).

**Pour 2002 :** montant de l'abonnement au bulletin

Abonnement annuel normal .....	23 €
Retraités et étudiants .....	20 €
Abonnement de soutien .....	26 €
Prix de vente au numéro .....	6 €

**Avis important :** Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année, au moment du règlement d'un abonnement nouveau, seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétaire.

Montant de l'adhésion à la Société .....

	3 €
--	-----

### **Correspondance, abonnement et adhésion :**

Société des "AMIS DE VIENNE"

Siège social : 3-5, Rue de la Table-Ronde, 38200 VIENNE

C.C.P. "Amis de Vienne" - LYON 185-71 J

Consultation ou renseignements au 04 74 53 39 29

En couverture : détail du tableau de J.B. Poncet, Orphée et Eurydice.  
Collection musées de Vienne. Cl. Roger Lauxerois

# **BULLETIN**

**DE LA SOCIÉTÉ**

**DES**

# **AMIS DE VIENNE**

**N° 97 - 2002 - Fasc. 3**



*Paul Bonhomme et ses condisciples (Institution Robin - Classe de seconde 1942-1943)*

*De gauche à droite :*

*Premier rang (assis) : Pierre Frenay - Claude Jaillet - Jacques Paret - Henri Bayon-Dunoyer - François Barbier - Jean Chervin - Jacques Faucillon  
 Deuxième rang : Gonzague Rimaud - Paul Girier - Jean Rossignol - Abbé Emperaire - Maurice Christophe - François Blanchard - Paul Bonhomme -  
 Jean-Baptiste Combe - Charles Deville*

*Troisième rang : Joseph Latechere - André Nemoz - Robert Seguin - Jean Seguin - François Bouvier-Donnat - Henri Germain*

Jean Armanet

## Paul Bonhomme (1927-1945) Histoire d'un assassinat

Pendant la nuit du dimanche 13 au lundi 14 Mai 1945, vers 2h15, dans le cachot du commissariat de Police de Vienne, qui se trouvait alors dans les locaux du rez-de-chaussée de la Mairie, Place de l'Hôtel de Ville, le détenu provisoire, Paul Bonhomme, alors âgé de 18 ans, était assassiné d'une rafale de mitraillette.

Une équipe de tueurs, cagoulés, avait pénétré, sans effraction, dans le commissariat, curieusement resté ouvert cette nuit-là, et avait accompli son forfait sans la moindre opposition de ses gardiens.

### Comment a-t-on pu en arriver là ?

Ayant connu Paul Bonhomme, de trois ans mon cadet, à l'Institution Robin de Vienne, j'avais gardé de lui le souvenir d'un élève appliqué, sérieux, mais peu expansif.

Ce n'était pas à lui, en tous cas, que l'on pouvait imputer l'organisation d'un quelconque chahut.

Ayant quitté, moi-même, l'Institution Robin en juin 1941, je n'ai pas suivi, depuis, le cursus de Paul, mais j'ai su depuis, par ses camarades de classe, notamment Charles Deville, Pierre Blanchard, Bernard Lassalle, Robert Arlaud, Paul Seve, Jean Seguin, Jean Raspail, François Emptoz, Bernard Jaillet, Jacques Paret et Gonzague Rimaud, entre autres, qu'ils partageaient entièrement mon analyse sur le caractère de Paul.

J'ajoute que lesdits condisciples et amis m'ont fortement encouragé dans mon projet de réhabiliter sa mémoire, ce qui témoigne de l'estime qu'ils lui ont conservée.

### Alors, ... pourquoi ?

Oui, alors pourquoi, en cette funeste nuit du 14 Mai 1945, Paul

Bonhomme a-t-il été assassiné ?

Il nous faut revenir, en premier lieu, pour comprendre l'enchaînement des tragiques événements que je vais décrire, aux motifs de l'engagement de Paul pour une cause perdue d'avance.

Voici les faits, tels qu'ils résultent de différents procès-verbaux de Police et autres témoignages que j'ai pu recueillir :

## I - L'engagement

Paul se présente à la première partie du baccalauréat, début juin 1944, à l'Académie de Grenoble, et il échoue à cet examen, alors qu'il était considéré par tous comme un bon élève.

On peut facilement comprendre son désarroi : le voici qui rumine maintenant son échec, qui se culpabilise et qui cherche une issue de secours pour retrouver sa propre estime, en prouvant sa valeur.

Et voilà que, le 6 juin, au matin, Paul, alors âgé de 17 ans, a pris sa décision : il annonce à sa mère qu'il va monter aux "Guillemottes", à bicyclette, dans une propriété familiale, comme il le faisait souvent pour trouver le calme, après la classe.

Or, comme il n'était pas encore rentré à la maison à 13h30, Mme Bonhomme, très inquiète, envoya l'un de ses fils voir ce qui avait pu lui arriver. A son retour le frère annonça que le jardinier de la propriété n'avait pas vu Paul. Sa mère pensa, alors, qu'il avait pu se rendre à Lyon, chez sa grand-mère et téléphona à celle-ci : effectivement, elle avait bien reçu sa visite et, ayant déjeuné avec elle, il était reparti vers 14h30 en disant qu'il rentrait à Vienne.

La famille fut donc tranquillisée pendant la fin de l'après-midi mais, à 20h, le voyageur n'était toujours pas rentré à la maison.

Nouvelles angoisses, quête de renseignements.... !

Seules certitudes : Paul n'était pas retourné chez sa grand-mère et n'avait pas été admis dans un hôpital lyonnais.

Sa famille passa, on le comprend, une nuit d'angoisse et le lendemain matin, dès 5h, Mme Bonhomme partit à Lyon afin d'effectuer des recherches. Supposant que Paul avait pu être pris dans une rafle, sa mère courut dans toutes les officines nazies de l'époque : Gestapo de la place Bellecour, Gendarmerie allemande et Milice. Toute la journée se passa en recherches infructueuses et, désolée, Mme Bonhomme rentra chez elle, supposant toutefois que Paul pouvait encore se trouver à la prison Montluc.

Comme elle se préparait, le lendemain matin, à tenter une démarche dans cette direction, le courrier arriva et, avec lui, une lettre de Paul (dont je n'ai pas eu connaissance) et qui, selon le témoignage de sa mère, faisait part de sa détermination à s'engager dans la L.V.F, autrement dit la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme, totalement inféodée à l'armée allemande, et ayant pour vocation immédiate de combattre à ses côtés sur le

front russe.

On imagine le désarroi de la famille Bonhomme.

## II - Les vains efforts de Madame Bonhomme

- Certes, témoigne sa mère, nous savions très bien qu'il était un admirateur du Maréchal (Pétain) et de Philippe Henriot (l'un des chefs de la Milice et éditorialiste quotidien de la Radio) dont il écoutait régulièrement les chroniques.

"Il avait, de temps en temps, des discussions avec son père à ce sujet mais on n'y attachait pas grande importance, car on supposait que les événements se chargeraient de lui prouver son erreur. Il n'avait que 17 ans et n'avait jamais fait allusion à une détermination de ce genre ; on était donc loin de supposer cela" (Témoignage de Mme Bonhomme).

Madame Bonhomme était une femme courageuse et déterminée : elle ne baissa pas les bras à l'annonce de l'orientation prise par Paul ; celui-ci étant mineur et, par conséquent, soumis à l'autorité parentale, elle pensait, à bon droit, avoir son mot à dire pour s'opposer à son engagement..

Encore lui fallait-il connaître la portée exacte de celui-ci.

Elle partit donc, de nouveau, pour Lyon et visita toutes les organisations collaborationnistes dont elle avait entendu parler : Milice, Franquistes, P.P.F., L.V.F., pour terminer par la Wafen S.S., place des Jacobins, où l'on recrutait, apprit-elle, une division française pour combattre sur le front russe.

Et c'est là qu'elle retrouva, sur un fichier, la trace du passage de son fils. Un Français lui dit alors l'avoir envoyé boulevard des Belges, pour renseignements.

S'étant rendue à cette adresse, on l'informa que Paul avait été embarqué pour Paris, la veille, à 5h du soir, avec des tickets pour 2 repas et 90 francs d'argent de poche... Il avait laissé son vélo sur place.

Questionnant une dactylo française au service de l'organisation, celle-ci lui dit avoir remarqué que Paul "avait l'air très ennuyé" et que "c'était là qu'il avait écrit sa lettre". Sur quoi, prenant la mère en pitié, elle lui donna l'adresse de la maison où elle avait des chances de retrouver son fils : rue du Recteur Poincaré à Paris.

Un peu tranquillisée, Mme Bonhomme regagna Vienne et repartit le lendemain pour Paris, non sans s'être munie d'une procuration de son mari, déclarant s'opposer formellement à l'engagement de son fils mineur dans la Wafen-SS et d'une demande aux pouvoirs publics de vouloir bien l'aider à faire rentrer son fils Paul, de Paris. Le tout dûment légalisé.

Les aléas du trajet firent que Mme Bonhomme, ayant quitté la gare de Vienne le 9 juin, n'arriva à Paris que le 10 juin à 20 heures.

A son arrivée, malgré l'heure tardive, elle se rendit à l'adresse indiquée où, prétextant vouloir remettre de l'argent à son fils, elle obtint de savoir

où il se trouvait : c'était à la caserne Balard.

Comme il était trop tard pour entreprendre d'autres démarches ce n'est que le lendemain, 11 juin, que Mme Bonhomme put s'y rendre et s'entretenir avec Paul, auquel elle demanda des explications sur sa conduite. "... Il me dit n'avoir pas voulu partir si brusquement ; qu'il était allé à Lyon pour avoir des renseignements mais que les événements avaient marché plus vite qu'il ne l'aurait voulu (terme qu'il avait déjà employé dans sa lettre), que son engagement était définitif car on l'avait à nouveau fait signer à son arrivée à Paris".

Au comble de la surprise Mme Bonhomme lui déclara que cet engagement n'était pas valable et qu'elle allait faire le nécessaire pour le ramener avec elle.

Séance tenante, elle retourna, en effet, au bureau de recrutement de la division française "Wafen SS", rue Recteur Poincaré, pour déclarer que l'engagement signé par son fils était nul, puisqu'il était mineur, et qu'elle venait chercher un certificat à présenter à la caserne Balard pour pouvoir obtenir sa libération.

Une avalanche de quolibets s'abattit alors sur la malheureuse, suivie de menaces plus précises pour le cas où elle emmènerait son fils.

L'après-midi de cette journée, qui était un dimanche, Mme Bonhomme, ne pouvant entreprendre d'autres démarches, retourna à la caserne Balard et obtint de voir Paul et même de sortir avec lui pour la soirée. Bien entendu, elle en profita pour avoir avec lui une discussion plus approfondie, au cours de laquelle il lui déclara que son engagement était parfaitement légal, puisque un décret du Maréchal, daté d'août 1943, avait dispensé les mineurs de l'autorisation parentale pour s'engager aux côtés de l'armée du Reich.

Il ajouta qu'il s'était engagé dans une division française, commandée par des officiers français, qu'il était assuré de ne jamais servir contre sa patrie et qu'il n'avait que cette manière de servir son pays, bref, le résumé de tout ce que la propagande allemande tentait de faire accroire à ceux qui lui prêtaient l'oreille.

Il va sans dire que ces bonnes raisons n'ébranlèrent pas le bon sens de Madame Bonhomme, convaincue que Paul se fourvoyait et décidée de plus en plus à l'arracher, même de force, à cette triste aventure.

Aussi, ne perdant pas courage, elle entreprend, dès le lendemain, de nouvelles démarches et réussit à se faire recevoir par le secrétaire particulier de l'ambassadeur Fernand de Brinon, au Ministère de l'Intérieur. Celui-ci, ayant écouté sa requête, lui déclara qu'il ne pouvait rien faire pour elle car, lui dit-il, une convention de l'Armistice rendait légal un engagement dès l'âge de 17 ans, sans autorisation parentale. Le secrétaire précisa, en outre, qu'au cas où Paul serait emmené en fraude, il ne manquerait pas d'être fusillé comme déserteur, s'il était repris et que, s'il n'était pas retrouvé, des représailles s'exerceraient contre sa famille et que, dans ces conditions, mieux valait ne pas insister.

Il faut ajouter qu'avant cette ultime démarche, couronnée d'insuccès, Madame Bonhomme avait tenté, en vain, d'obtenir l'arrestation de son fils par M. Cottin, commissaire de police du quartier de Chaillot, auquel elle avait été recommandée.

Hélas, rien ne lui paraissant désormais possible, la courageuse mère dut abandonner la partie, le désespoir au cœur.

### **III - Une année à l'Est**

Les choses suivirent alors leur cours : Paul fut envoyé dans un camp d'instruction, en Alsace, comme le laissèrent supposer les trois lettres, fortement censurées, qu'il adressa à sa famille et dont la dernière arriva à Vienne le 23 juillet 1944. Depuis, plus de nouvelles, malgré les recherches effectuées par la Croix Rouge et les nombreux courriers envoyés. On imagine facilement l'angoisse dans laquelle vivait la famille et le calvaire des malheureux parents.

### **IV - Le retour à Vienne - L'arrestation - Les brimades**

Or, voici que le samedi 12 Mai 1945, on vient avertir Madame Bonhomme que son fils venait d'arriver en gare de Vienne. Son père était déjà avec lui, dans les locaux de la Sûreté où il était interrogé. La joie de la maman se teinta alors d'inquiétude mais elle courut immédiatement le rejoindre.

Paul était là ! dans son pays, dans sa ville ; son visage était illuminé de bonheur : il avait retrouvé les siens et le reste ne comptait pas.

Il expliqua à ses parents, en présence de l'inspecteur Granier, qu'il avait déserté de la Waffen SS dès le mois d'octobre 1944, s'étant rendu compte qu'il ne pouvait rester dans une situation que sa conscience et son patriotisme désavouaient.

Il s'était donc évadé de Pologne, où il avait été envoyé, et avait réussi à gagner Mulhouse où il avait été arrêté, puis avait été emprisonné à Nuremberg depuis le 5 novembre 1944, fait dont il apportait la preuve écrite (qui a curieusement disparu depuis).

En fin de compte, il avait pu quitter la prison de Nuremberg, et avait été embauché comme ouvrier boulanger dans la localité de Bamberg, ainsi que les fiches de paye qu'il produisit en faisaient foi.

Après quoi, délivré par l'armée américaine, il avait conté son aventure à la frontière française où on l'avait rassuré sur son sort, lui disant qu'il avait été victime des Allemands du commencement à la fin, qu'il avait résisté à sa manière en désertant dès qu'il avait compris, et en risquant sa vie puisqu'il aurait très bien pu être fusillé.

C'est donc en toute quiétude d'esprit que Paul Bonhomme avait débarqué en gare de Vienne, tout à la joie de retrouver sa "douce France" et les siens. Hélas, ce paisible retour devait marquer le début d'une ignoble tragédie !

En effet, le "Comité d'accueil" installé à la Gare de Vienne était dirigé par le commissaire spécial Barthélemy Casanova, dont la mission principale était de filtrer les arrivants, particulièrement ceux qui débarquaient des convois de rapatriés, afin d'intercepter les individus suspects, se disant rapatriés alors qu'ils étaient, en réalité, venus en Allemagne volontairement, tels les membres de la Milice de Darnand, des Corps-Francis de Bucard, des adeptes de Doriot ou encore les volontaires de la Waffen SS, tous susceptibles de poursuites pour intelligence avec l'ennemi, et passibles de lourdes condamnations pouvant aller jusqu'à la peine de mort.

On voit donc quelle était la responsabilité des commissaires spéciaux et combien ils devaient faire preuve d'impartialité et de doigté dans la conduite de leurs enquêtes, afin d'éviter toute méprise.

Dans le cas de Paul Bonhomme, tout enquêteur impartial n'aurait pas manqué de constater qu'il était muni de papiers réguliers, qui lui avaient été remis à la frontière, après un premier contrôle et confirmés lors d'un second contrôle à Paris, pour lui permettre de regagner son foyer et, qu'au surplus, il possédait des preuves écrites de son séjour en prison à Nuremberg.

Il aurait pu, également, comprendre que le fait de regagner, en confiance, sa ville natale prouvait abondamment que le rapatrié n'avait rien à se reprocher.

Comme, en outre, il était encore mineur, la majorité n'étant acquise alors qu'à 21 ans, la logique aurait voulu qu'il soit remis à ses parents, ceux-ci devenant alors responsables de sa représentation devant les enquêteurs et, éventuellement devant la Justice.

Hélas, le scénario se déroula de toute autre façon :

A peine arrivé en gare et pris en mains par Casanova, le jeune homme fut immédiatement conduit par lui au commissariat de la gare ; c'est à ce moment-là que son père, qui avait été alerté par des témoins, arriva en courant pour l'y voir entrer.

M. Bonhomme fit aussitôt observer à son fils qu'il n'aurait pas dû venir directement à Vienne, à quoi Paul répondit qu'il n'avait rien à craindre car il n'était pas resté chez les Allemands, qu'il s'était évadé, avait été repris et avait souffert en prison et dans les camps de concentration allemands, qu'il avait, de plus, expliqué son cas à la frontière où on lui avait répondu qu'il avait résisté à sa façon et qu'on lui avait donné des papiers pour rentrer à Vienne, en règle.

Les inspecteurs de la Sûreté arrivèrent bientôt et demandèrent à Paul de les accompagner dans leurs locaux, pour un interrogatoire. Ils lui dirent de prendre sa valise mais, celle-ci étant très lourde, le père fit observer qu'il ne pouvait la porter ; il lui fut répondu qu'il devrait la porter ou bien qu'on lui passerait les menottes.

Sur quoi, M. Bonhomme se fâcha et déclara qu'il allait chercher un de ses employés, à la gare, pour porter ce bagage.

Lorsqu'il revint, ce fut pour s'apercevoir qu'à la sortie de la gare Paul traî-

nait toujours sa valise.

Se doutant alors que, seul, Casanova avait pu être l'instigateur de cette méchanceté, il s'en prit à lui avec véhémence, lui disant qu'il n'avait pas de cœur, qu'il n'était pas Français car, s'il l'était il ne ferait pas souffrir un autre Français.

Cette intervention, peu diplomatique, ne fit rien, on s'en doute, pour arranger les choses et lorsque, un peu plus tard, dans les locaux de la Sûreté, M. Bonhomme s'approcha de Casanova pour lui présenter ses excuses, l'autre lui répondit vertement "qu'il ne pardonnait pas lorsqu'on l'appelait mauvais Français".

Cela étant, le commissaire Granier avait procédé à l'interrogatoire, à la fin duquel avaient pu assister M. et Mme Bonhomme ; l'inspecteur avait conclu que Paul, s'étant évadé et ayant fait de la prison (il en avait la preuve en mains) voyait son cas s'améliorer en raison de ces circonstances particulièrement atténuantes.

Le père demanda alors la mise en liberté provisoire de son fils et l'inspecteur répondit qu'il y avait danger pour le jeune homme, tant les esprits étaient excités par ce qui se racontait sur les camps de concentration allemands. Il ajouta, toutefois, qu'on pouvait lui confier Paul en toute tranquillité, qu'il donnait sa parole d'honneur qu'il ne lui serait fait aucun mal et que ses parents pourraient venir le voir en lui apportant à manger.

Ce n'étaient là, on va le voir, que "paroles verbales" puisque, le soir même, dans les locaux du commissariat de Police où Paul avait été transféré, sa mère eut toutes les peines du monde à obtenir qu'on le laisse sortir du cachot dans lequel il était déjà enfermé afin de manger la soupe qu'elle lui avait apportée.

Bien mieux, pendant que le malheureux avalait péniblement son potage, deux agents ne trouvaient rien de mieux que d'insulter la mère et son fils<sup>1</sup>.

L'affaire s'avérait, dès lors, bien mal engagée et l'on en eut la preuve dès le lendemain matin, dimanche 13 mai, car le brigadier chef Gayvallet refusa aux parents, qui apportaient le petit déjeuner, de voir leur fils, prétextant un ordre du commissaire de police.

Lorsqu'ils retournèrent au commissariat, pour reprendre la marmite du petit déjeuner, et ayant insisté pour pouvoir, au moins, embrasser leur enfant, il leur fut présenté une note, signée de l'inspecteur Granier, auteur des belles promesses de la veille, annulant la faveur qu'il avait accordée.

Devant la tournure inquiétante prise par ces événements, Madame Bonhomme retourna au commissariat à 13h30, accompagnée de Me Giudici, avocat viennois bien connu et estimé pour son sérieux, afin de demander le transfert de son fils à la Maison d'Arrêt de Vienne, dont les locaux se situaient

---

1 - Il est vraisemblable qu'auparavant Paul Bonhomme avait été "rabassé" par le commissaire des Renseignements Généraux R..... qui s'en est vanté auprès de deux Viennois, MM. B-D et P.G., dont la bonne foi ne saurait être mise en doute. D'après M. B-D, le sieur R..... lui aurait dit "s'être fait la main" ... !

dans une annexe du Palais de Justice, à une centaine de mètres du commissariat de l'Hôtel de Ville.

L'avocat faisait valoir, à juste titre, qu'en raison des élections qui se déroulaient ce dimanche, il était prudent de mettre en lieu sûr le détenu provisoire Paul Bonhomme.

Le brigadier chef Gayvallet répondit qu'il allait aussitôt trouver le sous-préfet (M. Fernand Rude) pour obtenir un ordre de transfert.

Or, il est clair que le sous-préfet n'avait, en droit, aucune compétence pour signer un tel document, qui relevait, à l'évidence, de l'autorité judiciaire, laquelle n'avait pas été saisie... !

Bien entendu, on n'a jamais eu de nouvelles de la supposée démarche de M. Gayvallet.

## V - L'assassinat

Le même dimanche, à 20 heures, Madame Bonhomme apporte le dîner à son fils, au commissariat, et s'inquiète auprès de M. Gayvallet de son état de santé, car il n'avait rien mangé à midi ; sur quoi ledit Gayvallet injurie violemment la mère et profère des menaces contre le jeune homme.

Il faut dire que l'attitude agressive du brigadier chef Gayvallet<sup>2</sup> avait une cause plausible : son fils avait été fusillé par les Allemands en 1944 et il en gardait, assurément, un sentiment de révolte et, peut être, de vengeance.

Toujours est-il que lorsque Madame Bonhomme revint au commissariat, le lundi matin, à 6h10, apporter le petit déjeuner de Paul, on lui dit qu'on le lui ferait passer et comme elle insistait pour qu'on le lui fit porter de suite, afin qu'il ne refroidisse pas, l'agent de service fit semblant de le porter au prisonnier et, au bout de quelques minutes, rapporta l'écuelle vide, sans rien dire....

Pendant ce temps d'attente, Madame Bonhomme eut l'impression d'être gênante : dans un coin, un policier en civil interrogeait une femme ; ils changèrent de pièce ...

Puis elle entendit qu'on lavait à grande eau la salle attenante aux cachots ; elle sentit alors qu'il se passait quelque chose d'anormal et eut peur que l'on eût brutalisé son fils, ne pouvant supposer qu'il venait d'être assassiné et qu'on était en train de lui jouer une infâme comédie.

Ce n'est qu'un peu plus tard, dans la matinée qu'elle apprit l'horrible nouvelle.

---

2 - Le brigadier chef Pierre Gayvallet avait un fils, Jean Gayvallet, qui fut tué par les Allemands à Lus La-Croix-Haute, le 10 juillet 1944, alors qu'il était au Maquis. D'après le témoignage de Madame Bonhomme, Pierre Gayvallet l'aurait injuriée, le soir du 12 mai, en faisant un parallèle entre son propre fils, tué par les Allemands, et le sien, "qui méritait le même sort, ... que c'était le fait de parents indignes d'avoir laissé partir leur fils là-dedans, ...que sûrement son père l'y avait poussé etc..."

## Que s'était-il donc passé pendant la nuit tragique du 13 Mai ?

D'après ce qu'auraient rapporté des agents de police qui étaient alors de garde, vers 2h15 du matin, dans la nuit du dimanche au lundi, trois hommes masqués, dont deux étaient armés de mitraillettes, avaient pénétré dans les locaux du commissariat, où veillaient le brigadier de police Trinquier et deux agents.

Celui qui paraissait être le chef de ce commando était armé d'un colt.

Dès qu'ils furent en présence des agents, les tueurs crièrent "Haut les mains ! Que personne ne bouge !" Et, bien sagement, les agents obtempérèrent, sans faire mine d'utiliser leurs armes pour se défendre....

C'est alors que celui qui paraissait le chef de la bande se dirigea, avec l'un de ses hommes vers la cellule n° 1, où se trouvait le prisonnier, et là, au moyen d'une barre de fer opportunément trouvée sur place, ils firent sauter le cadenas et pénétrèrent dans le cachot.

On devait dénombrer 16 impacts de balles sur le corps du malheureux !

Celui-ci râlait encore lorsque les agents de police, ses présumés gardiens, auraient été jetés par les tueurs dans la chambre de sûreté du commissariat et enfermés dans celle-ci au moyen d'un verrou extérieur.

Le commando ayant enfin quitté les lieux, les agents crièrent pour se faire délivrer et ce n'est qu'au bout d'une demi-heure qu'une femme P....., qui avait été amenée de Roussillon la veille et qui se trouvait dans la salle de garde, aurait entendu leurs cris et serait venue alors délivrer ses gardiens.

Interrogée le lendemain par un inspecteur, la femme P.... affirma n'avoir rien observé et prétendit qu'elle somnolait au moment des faits et que si elle avait pu entendre, comme dans un songe, des coups de feu, elle n'y avait pas prêté attention.

Son témoignage n'apporta donc aucun élément à l'enquête.

Autres témoins atteints de surdité ou d'amnésie, les sieurs V..... et O....., qui étaient détenus dans la cellule voisine de celle de Paul et qui devaient être déférés au Parquet le lendemain. L'un prétendit avoir dormi et l'autre, qui était éveillé, déclara avoir vu, par le judas de la cellule, deux hommes masqués dont il ne put donner, bien entendu, un signalement précis.

On voit par là que, dès le début, un lourd silence enveloppa cette affaire criminelle.

Et pourtant, les questions à élucider ne manquaient pas..., principalement celles-ci :

- Pourquoi, tout d'abord, en vertu de quels ordres, émanant de quelle autorité, le jeune Bonhomme avait-il été arrêté et incarcéré au commissariat ?
- Quel avait été le rôle du sous-préfet, Fernand Rude, auquel Gayvallet avait, soi-disant, référé ?
- Pourquoi n'avait -t-on pas suivi la requête de l'avocat de la famille, Me Giuidici, qui avait sollicité le transfert du détenu à la Maison d'Arrêt de

Vienna, en raison du danger qu'il courait ?

- Pourquoi les grilles de la Mairie, ou l'une d'elles, étaient-elles restées ouvertes, à plus forte raison un soir d'élections municipales, donnant ainsi libre accès au commissariat, alors qu'elles étaient toujours fermées chaque soir, à partir de minuit ?

- Pourquoi, enfin, les papiers produits par Paul Bonhomme à la police, à l'appui de ses dires, lors de son premier interrogatoire, notamment ceux prouvant son incarcération en Allemagne, avaient-ils mystérieusement disparu ?

## VI - L'enquête

Or l'enquête judiciaire, diligentée par le juge d'instruction Jouvent n'apporta aucune réponse à ces questions essentielles. Le mur du silence était, sans doute, trop épais !

C'est, d'ailleurs, ce qui ressort d'une lettre adressée, le 17 décembre 1945, par P-H. Teitgen, alors Garde des Sceaux, au député de l'Assemblée Constituante, F. de Menthon, en réponse à sa note du 15 septembre qui appelait son attention sur "certains attentats, commis dans les départements de la Haute Savoie et de l'Isère".

Je cite :

"En ce qui concerne plus particulièrement l'assassinat de Paul Bonhomme, M. le Procureur Général près la cour d'appel de Grenoble m'informe qu'il ne lui sera possible de parvenir à identifier l'auteur de ce crime que par une information prolongée" ....

Et, plus loin, en guise de conclusion : ... "J'ajoute que par courrier de ce jour j'appelle l'attention de M. le ministre de l'Intérieur sur l'échec trop fréquent des recherches entreprises par la police dans les affaires d'attentats politiques" ...

Signé : Teitgen

On ne saurait mieux dire et cette lettre explique bien des choses, particulièrement, la mauvaise volonté évidente avec laquelle a été traitée l'affaire Bonhomme, sur le plan judiciaire, dès ses débuts.

Par la suite, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal du 26 janvier 1949, sur commission rogatoire de M. Caillier, juge d'instruction à Vienna, le commissaire de Police Charconac avait entendu plusieurs personnes dans le cadre d'un supplément d'enquête.

Ces auditions ne donnèrent aucun résultat car les suspects surent faire la preuve de leur innocence, tout en proclamant une vertueuse indignation contre le crime accompli.

De fait, tout laisse à penser que ce supplément d'enquête, demandé par la famille Bonhomme, à la suite d'une dénonciation anonyme, avait été

orienté, dès l'origine, sur une fausse piste, par ceux qui avaient, sans doute, un intérêt évident à le faire.

L'affaire Bonhomme en resta donc là et nul ne fut inquiété par la justice à la suite de ce crime odieux.

## VII - Un jugement du Conseil d'État

Il fallut, cependant, attendre le 28 juin 1950 pour qu'un jugement du Conseil d'État reconnaisse enfin la responsabilité de la police, donc celle de l'État, en constatant que "l'attentat dont le sieur Bonhomme a été victime n'a été possible que par des fautes manifestes du service public qui sont de nature, en raison de leur gravité, à engager la responsabilité de l'État".

Tout commentaire paraîtrait superflu ... !

## VIII - Paroles de Paul Bonhomme

Au terme de ce récit, qui résume, le plus exactement possible, les documents en ma possession<sup>3</sup>, il me semble essentiel de laisser la parole à Paul Bonhomme, en vous livrant quelques extraits des notes qu'il avait écrites, sur son petit carnet, alors qu'il était en prison... en Allemagne !....

... "Maigres et tristes feuillets insignifiants, mais bons, recevez ma douleur"

... "Merci, mon Dieu, qui me donnez la souffrance pour me purifier, me former et donnez moi la grâce, ô mon Christ, pour être assez fort pour que je puisse monter jusqu'à vous".

... "L'ascension est rude, âpre, c'est encore la nuit et le froid, mais courage, ce sera bientôt le soleil et la neige et l'enivrement des sommets, ce sera le retour dans Douce France, dans la famille, la reprise des études, le travail, la montée vers Dieu, dans la joie, dans la saine joie, dans l'amour, la véritable charité pure".

... "Et la vie continue, pénible et douloureuse, et les semaines succèdent aux semaines, défilé sinistre de bourreaux implacables, apportant chacun son tourment raffiné et imprévu - sans qu'apparemment il n'y paraisse rien - : toujours la vie d'exil, lente et languissante ; on croirait une succession de journées sans soleil, sans lumière presque, à peine un jour blafard et lourd dans un paysage lourd, triste, morne et languissant ; et quand même le soleil brille et même, quand la nature est en fleurs, paysage ravissant. Quand on s'imagine être un peu dans "Douce France", à tout moment un importun grimaçant, oiseau de proie tout noir, vient arracher une aigreur, une larme, au pauvre réprouvé et, de son bec tout tordu, lui grignoter un peu de son cœur tout meurtri...".

... "Et moi, Seigneur, c'est en prison que je passerai ce Noël. Oh ! sans

3 - ... que je tiens à la disposition des lecteurs.

réveillon, sans fête et sans costume, avec la faim, sans lumière, dans la nuit et le silence, comme un malheureux, mais qu'importe tout cela ! Hélas, Seigneur, je n'aurai même pas la joie d'aller vous prier dans votre demeure, auprès de votre crèche, de refaire mon âme et de vous recevoir”.

... “Et loin de ma famille et de tout ce que cela comporte, je n'en suis que plus près de ma bonne mère, de mon père, de mes deux frères, de mes deux petites sœurs. Faites que, du moins, eux passent un bon Noël. Enlève-leur un jour l'angoisse qu'ils ont à mon sujet et donne-leur, pour leur Noël, comme à moi, mon Dieu, l'espoir d'une prompte réunion”.

Et, pour terminer, cette prière :

... “Mon Dieu, je vous remercie, vous qui me faites souffrir, parce que je sais que c'est pour mon bien. Mon Dieu, purifiez-moi pour que je sois meilleur et plus digne de vous, digne de devenir un jour votre bon petit prêtre. Et si vous estimez, ô mon Dieu ! que je ne suis pas assez pur, faites-moi souffrir encore, prolongez ma souffrance...”.

Ce dernier vœu, du moins, s'est-il trouvé entièrement exaucé.... !

Beaucoup d'autres extraits de ce pauvre carnet mériteraient d'être cités, tant ils décrivent, au fil des mois, les sentiments de Paul, passant de la désespérance due à sa dure condition de prisonnier à l'espoir lumineux de retrouver un jour sa “Douce France” et sa famille.

On sait ce qu'il advint de ce rêve ingénu ... !

## **IX - Pour conclure**

Paul Bonhomme, égaré dans sa jeunesse par une propagande insidieuse, avait eu le tort, certes, d'agir à l'insu de ses parents, mais il avait chèrement payé son erreur et n'avait jamais, en tout cas, porté les armes contre les forces alliées et failli à l'honneur.

Son réalisme l'avait, au contraire, poussé à désertier, au péril de sa vie, la Division Waffen SS, dans laquelle il s'était imprudemment fourvoyé.

Son assassinat impuni restera une tache noire dans l'histoire de notre ville, alors que la prescription empêchera à tout jamais de faire éclater une vérité que quelques-uns ont, dès longtemps, entrevue.

J'ai tenu, pour ma part, à contribuer, si besoin était, et en toute connaissance de cause, à la réhabilitation de la mémoire de mon jeune camarade, Paul Bonhomme et à témoigner à sa famille toute l'estime qu'elle mérite pour son patriotisme, son courage et sa constante dignité.

François Renaud

## Henri Couturier

### Fouriériste et homme politique viennois (1813-1894)

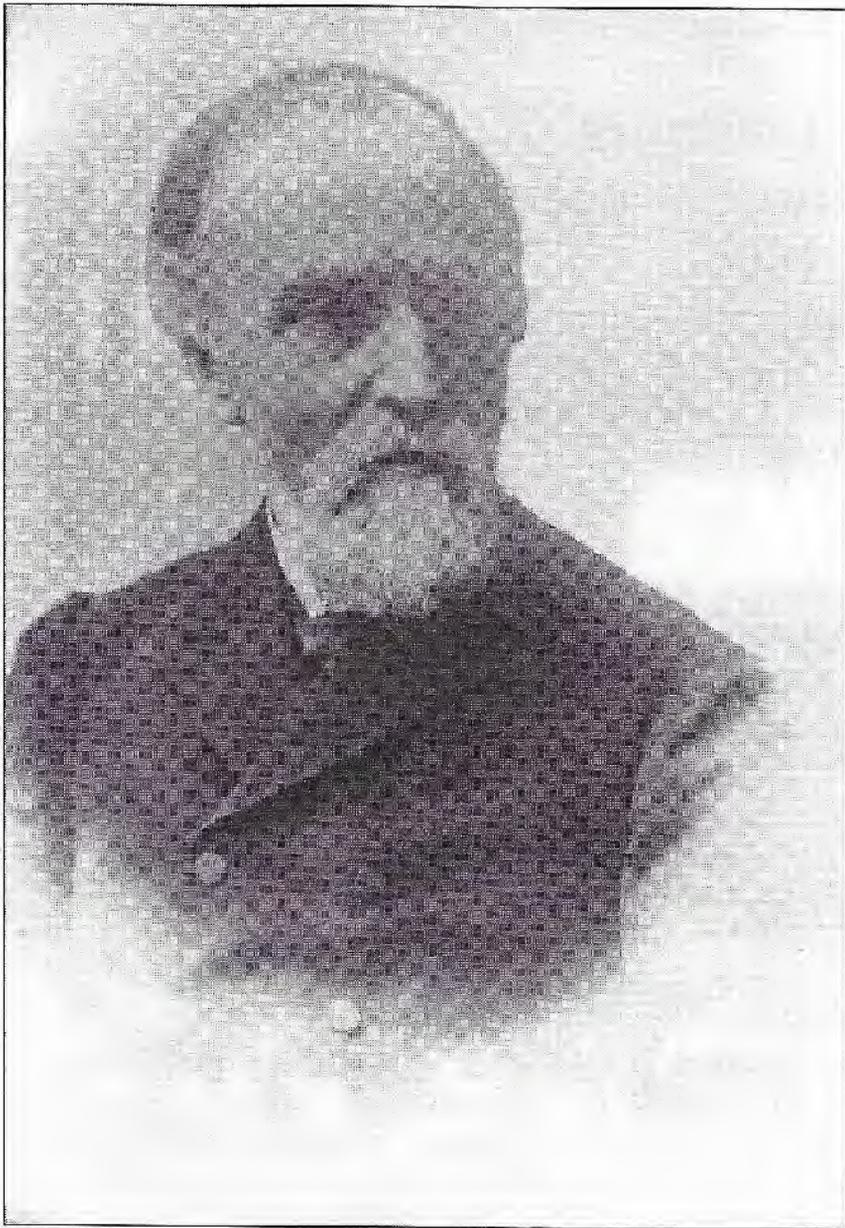
Dans les années 1980, Didier Du Castel a consacré une thèse dactylographiée au docteur Henri Couturier qui fut une des plus importantes personnalités viennoises du XIX<sup>e</sup>. Elle mérite qu'on s'y arrête enfin.

Les Couturier étaient une vieille famille de la bourgeoisie de Vienne. Le père d'Henri Couturier, Thomas, était avocat, son grand-père déjà médecin, les parents et grands-parents de ce grand-père, notaires. Henri Couturier épousa en 1848, à 35 ans, la fille d'un industriel drapier viennois, Emilie Delaigue.

#### Le politique

De son père Thomas qui fut maire de Vienne quelques mois en 1831-1832, puis élu député à trois reprises sous la Monarchie de Juillet, Henri Couturier hérita le goût de la politique : il sera conseiller général de Vienne de 1871 à 1894, député de 1876 à 1885, sénateur de 1885 à 1893. Mais en plus, il fut un ardent partisan du socialisme de Charles Fourier à partir de 1845. Socialisme utopique auquel il resta fidèle jusqu'à sa mort, convaincu que le bonheur de la société passait par la collaboration des classes.

Il s'intéresse tôt à la politique. A 17 ans, en 1830, il est pour une monarchie libérale contre le tour autoritaire de la politique de Charles X, puis on le voit glisser vers le républicanisme à partir de 1845 : il assistera à un banquet républicain à Vienne en 1847. Vite, cette orientation se radicalise : il se présente, sans succès il est vrai, aux élections municipales de Vienne en juillet 1848 sur la liste des "travailleurs". C'est après 1870 qu'il perce et brille en politique : à 57 ans, en 1871, il est élu conseiller général et siège aussitôt, avec Brillier à la "Montagne", qui s'oppose aux conservateurs de la "Plaine" regroupés dans les rangs inférieurs de l'assemblée départementale. Puis il est élu député de Vienne en 1876 par une éclatante victoire (deux tiers des voix). Il siège parmi les républicains modérés. En 1885 il abandonne la Chambre pour se faire élire sénateur par 1148 voix sur 1241. Parcours classique d'un notable de la III<sup>e</sup> République en politique. Ses fonctions électives ajoutées à ses occupations socialistes l'accaparent entièrement : dès 1876 il cesse son activité de médecin



*Henri Couturier*

### **Le socialiste**

L'aspect le plus intéressant, car le plus original de l'œuvre d'Henri Couturier n'est pas toutefois son activité politique mais son action socialiste de disciple de Fourier. Les idées du théoricien Charles Fourier mort en 1837 mais relayé ensuite par le polytechnicien Victor Considérant, comme celles de l'avocat dijonnais Etienne Cabet développées dans son "Voyage en Icarie" (1842) étaient largement connues à Vienne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le grand mérite d'Henri Couturier fut de tenter de concrétiser la théorie au moins partiellement : en mai 1849, il crée la "Société des travailleurs unis de la ville de Vienne", remplacée en 1852 par la "Société de Beauregard" après l'acquisition l'année précédente d'une propriété rurale, le mas de Beauregard, sis aux Tupinières à Vienne. Elle deviendra bientôt la "Société agricole et industrielle de Beauregard".

La création d'Henri Couturier n'est pas le phalanstère cher au visionnaire Charles Fourier. Couturier n'a pris de celui-ci que certaines idées. Rien notamment sur les passions qui sont au cœur de la théorie fouriériste. Pour Fourier, les passions (il y en a douze) sont le moteur de l'action humaine. Leur mélange, variable selon les individus, crée les différents caractères humains. En recherchant ces caractères, Fourier en trouve 810. Leur complémentarité permet, si l'on regroupe en un lieu donné d'une superficie d'une lieue carrée, 810 couples soit 1620 personnes correspondant aux 810 caractères, d'obtenir en ce lieu une société harmonieuse parfaite, où les gens vivraient heureux, le phalanstère. Le phalanstère se procurera par échanges avec les phalanstères voisins les articles industriels qu'il ne produit pas. Le capital du phalanstère (terrains, machines, maisons) est divisé en actions. On peut être membre du phalanstère sans posséder d'actions car les produits du travail sont répartis en trois, un tiers rémunérant les actions, le reste, le travail, le talent, selon une proportion déterminée par un vote lors d'une assemblée générale.

Chez Couturier il y a moins de grandiose ambition mais la volonté de réalisations limitées qu'on pourra diversifier par la suite, en tout cas d'esprit socialiste fouriériste : trouver par l'intelligence et le cœur des solutions qui rendront la société dans son ensemble plus harmonieuse.

La "Société des travailleurs unis" de 1849 était une simple coopérative de consommation qui fournissait à ses actionnaires (une action de la société coûtait un franc seulement, alors que les ouvriers des Ateliers Nationaux créés à Paris pour réduire le chômage touchaient deux francs par jour) denrées et produits de qualité pour moins cher que chez les commerçants locaux. Elle fut dissoute en décembre 1851 peu après le coup d'état du 2 décembre parce que suspectée de socialisme.

## **Beauregard**

Dès 1852, Henri Couturier reconstitua, mais avec précaution une société nouvelle, la "Société de Beauregard" assise sur la propriété rurale du mas de Beauregard d'une superficie de deux hectares portée à six hectares en 1861, société civile en commandite simple au capital de 20.000 francs divisés en 400 parts de 50 francs. Un gérant la dirige, contrôlée par le conseil de surveillance, lui-même élu par l'assemblée générale des actionnaires. En fait, de par sa personnalité, Couturier domina toujours le conseil jusqu'à sa mort et ne réunit jamais l'assemblée générale.

Cette société devait fonctionner jusqu'en 1913, avec une période de remarquable expansion et diversification jusqu'en 1870, puis un lent déclin jusqu'à la mort de Couturier en 1894, et une agonie accompagnée d'une métamorphose jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1914 date de la dissolution.

Une série d'activités nouvelles se créèrent peu à peu, autonomes, au sein de la Société de Beauregard. On vit ainsi apparaître dès 1852 "une Maison de santé et de sevrage" accueillant moyennant très faible pension vingt enfants débiles ou malades, dont un tiers pouvait venir de parents non sociétaires.

Puis une boulangerie, une usine de draperie, un et bientôt deux moulins, un atelier de charpente, un commerce de charbon enfin en 1883, donnant l'impulsion à tout l'ensemble de la Société, un bureau central faisait office de banque de crédit et connut un grand développement, faisant des bénéfices qu'il investit en immeubles à Vienne et fermes aux environs.

Henri Couturier se lança lui-même dans la création d'un orphelinat à Saint-Denis-du-Sig en Algérie en 1881, mais il fallut le fermer dès 1885 à la suite de la rupture de la digue d'un barrage qui priva d'eau la propriété.

Beaucoup de ces branches d'activité périclitèrent puis fermèrent à la suite de mauvaises gestions aggravées par les crises économiques d'ampleur nationales. La Maison de santé disparut en 1872, la draperie en 1876, la boulangerie en 1883, le commerce de charbon en 1893 après dix ans de fonctionnement, la meunerie en 1913. En 1892 la propriété même de Beaugard, dont une partie était jusque là réservée aux actionnaires accueillait même les autres Viennois comme lieu de promenade dominicale, fut entièrement louée à un métayer. La disparition du lieu de promenade de Beaugard poussa la Ville, qui n'en avait pas, à créer un jardin public en 1896, achevé en 1898 et dû au paysagiste viennois Pierre Sautard.

La Société de Beaugard souffrit aussi d'une métamorphose de son actionariat. Sur les 300 actionnaires de 1867, 180 étaient des ouvriers, mais à la fin du siècle on ne compte plus un seul ouvrier actionnaire ; parallèlement le nombre total des actionnaires passe de 300 en 1867 à 83 en 1893, 39 en 1901 et 15 en 1914 qui sont des industriels (dont Gustave Silvestre) et des voyageurs de commerce, en plus de François Couturier, fils aîné d'Henri Couturier, mais dépourvu de tout esprit fouriériste. Si les activités sociales ont disparu, seul le Bureau Central c'est-à-dire la banque subsiste qui n'intéresse que des hommes d'affaires. D'ailleurs les ouvriers sont de plus en plus gagnés par la notion de lutte des classes et non de la collaboration des classes rêvée par Couturier et Fourier.

À la mort d'Henri Couturier en 1894, le Bureau Central fut très violemment secoué parce que battant monnaie sous forme de billets signés Henri Couturier, la plus grande partie des porteurs se précipita au Bureau pour exiger le remboursement de ces bons en bonne monnaie : ce fut la perte de 500.000 francs à la charge des enfants d'Henri Couturier !

Le 1<sup>er</sup> janvier 1914, les 15 actionnaires restants dissolvaient la Société de Beaugard et la remplacèrent par "la Société Claret et cie", banque de crédit et de dépôt, en commandite simple, tirant son nom de celui de son principal actionnaire. C'était la mort définitive d'une grande idée généreuse d'un utopiste trop marqué par les idées sociales du milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

## **Le grand bourgeois**

Il convient de noter que l'attention portée par Henri Couturier aux idéaux socialistes de 1848 ne l'empêche pas d'être tout aussi attentif à sa fortune personnelle. On la connaît à son terme par l'acte de partage de ses biens établi le 3 janvier 1895. Cette fortune s'élevait à la mort du médecin à

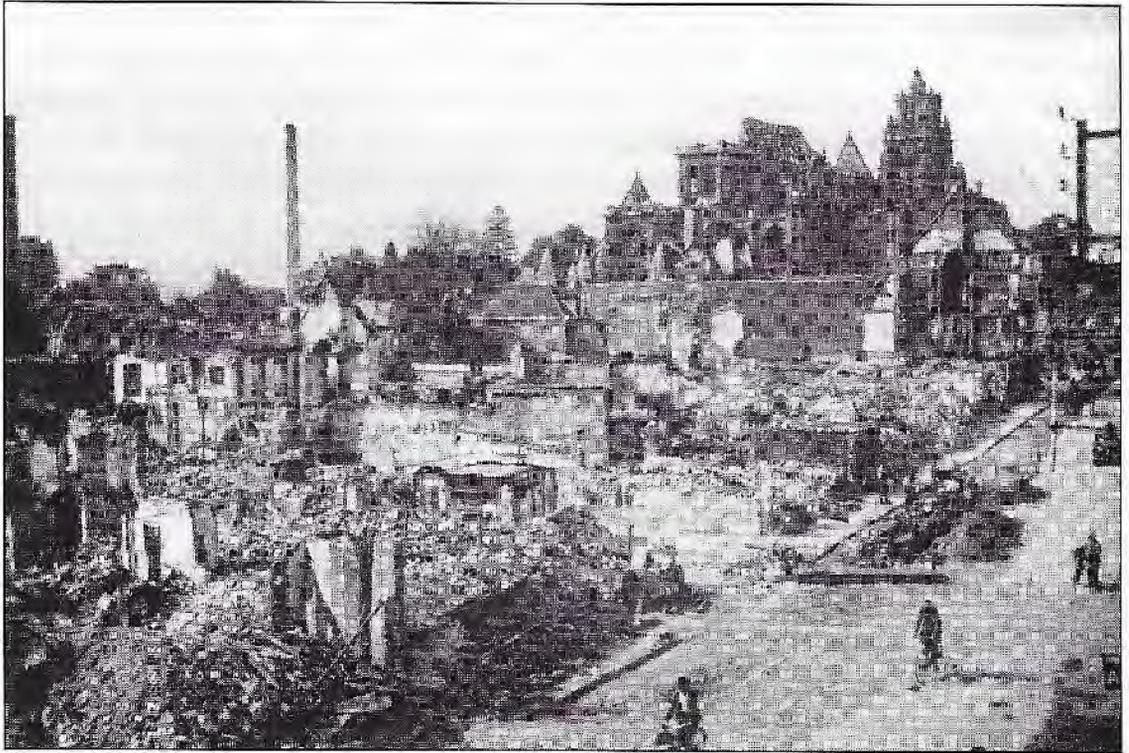
893.000 francs faisant de lui l'un des 0.4% de Français ayant une fortune supérieure à 500.000 francs. Dans l'Isère 473 familles atteignaient cette aisance. 56% de sa fortune sont en valeur mobilières, ce qui est un trait très XX<sup>e</sup> siècle, les placements de ce type n'atteignant en Isère que 15% des fortunes des particuliers d'alors, valeurs en actions et obligations, avec large part des valeurs étrangères (emprunts russes). Les 43% restant de sa fortune étaient placés en immobilier avec trois domaines et quatre immeubles. Parmi les domaines, la superbe propriété de Grange Haute, héritage de sa femme mais qu'il sut agrandir très largement, était estimée en 1894 à 175.000 francs et couvrait 67 hectares autour du château.

Un grand bourgeois que le docteur Henri Couturier, homme politique respecté, ouvert aux problèmes sociaux plus que beaucoup de gens de sa classe, très soucieux de sa mise vestimentaire et de celle des siens, anticlérical au Parlement mais veillant à l'instruction religieuse de ses filles et à leur mariage. On ne peut s'empêcher de penser à ce sujet au petit père Combes, président du Conseil des Ministres et anticlérical grand teint, disant devant les députés en janvier 1903, neuf ans après la mort de Couturier : "Les idées morales telles que les Églises les donnent sont nécessaires".

Il faut remercier Didier Du Castel de nous avoir fait découvrir en sa totalité à partir d'archives de la famille la brillante figure d'un grand Viennois, le docteur Henri Couturier qui n'a pas sa rue à Vienne !



*Emilie Delaigue,  
épouse d'Henri Couturier*



*Cl. 1 - Gisors après les bombardements.  
Les deux grandes cheminées sont celles des établissements Gillet-Thaon*



*Cl. 1 bis - L'Hôtel de Ville après les bombardements.*

André Hullo

## Le parrainage de Gisors par la ville de Vienne

A la suite de différents mouvements en faveur des villes sinistrées pendant les hostilités, le 30 septembre 1942, la délégation spéciale de Vienne qui remplaçait le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur le principe d'aider et de parrainer une ville sinistrée de la zone occupée<sup>1</sup>.

Plusieurs villes sont proposées, ainsi la petite commune de Montier-en-Der dans la Haute-Marne<sup>2</sup>, la ville de Louviers, suggérée par l'industriel Antoine Silvestre car cette ville qui est un centre textile a eu 1900 sinistrés<sup>3</sup>, la ville de Rethel est aussi sur les rangs. Finalement, c'est le ministre de l'Intérieur qui par l'intermédiaire du préfet, propose Gisors, ville de 5867 habitants, chef-lieu de canton et d'arrondissement, fabriquant des draps fins de mérinos, de la toile indienne, des percales : elle a subi des bombardements les 6, 7, 8, 9 juin 1940 et l'explosion d'un train de munitions, si bien que 193 immeubles ont été détruits, 123 endommagés sur un total de 1200 ; ajoutons la destruction de l'usine des Établissements Gillet-Thaon qui occupait 400 ouvriers ainsi que bon nombre de bâtiments publics comme l'Hôtel de Ville, le théâtre, le bureau de poste, l'église et les quartiers commerciaux<sup>4</sup> (cl. 1 et 1bis).

Le 25 novembre 1942 la délégation spéciale avec à sa tête Jallès vote une subvention annuelle de 100.000 F.<sup>5</sup> destinée à rembourser les annuités d'un emprunt que souscrira la ville sinistrée pour payer sa reconstruction et décide d'accueillir des enfants et de les placer en colonies de vacances. La délégation

1 - A titre d'exemples Grenoble avait choisi Evreux et voté une subvention de 250 000 F., Chambéry avait choisi Caudebec-en-Caux et voté une subvention de 100 000 F.

2 - A l'époque des invasions, les moines de l'abbaye de Montier s'étaient réfugiés dans le diocèse de Vienne où l'évêque Bernain leur confia la mission de relancer le monastère de Saint-Théodère, aujourd'hui Saint-Chef ; cette mission accomplie ils rentrèrent à nouveau à Montier-en-Der vers 925, après un exil de trente ans.

3 - Elle fut parrainée par une ville du Tonkin.

4 - La ville subira à nouveau des bombardements le 13 décembre 1942, ainsi que le 19 mai 1944.

5 - 100.000 F. représentent 200.000 F. de nos jours.

gation vote aussi le principe d'une souscription publique par l'intermédiaire du Secours National. Gisors est averti et accepte ; le 18 janvier 1943, il se forme un comité d'adoption , où sont représentés tous les secteurs d'activité et les notables laïcs ou religieux (cf. liste en annexe) En remerciement, la ville de Gisors en date du 5 mars, choisit le nom de Vienne pour son artère principale<sup>6</sup> (cl. 2 et 2bis).

Pour sensibiliser les Viennois il est décidé de consacrer une exposition sur Gisors qui aura lieu dans le local du Secours national rue Ponsard, tandis qu'une quête à domicile sera effectuée le dimanche 14 mars avec la participation de la Légion des combattants<sup>7</sup>, des scouts, des écoles secondaires et des sapeurs pompiers. Une organisation minutieuse est mise en place par la Légion avec des chefs de secteurs qui mobilise près de 300 personnes ; elle est annoncée par voie de presse, en chaire par les curés, et par affichage. (cl. 3)

Un grand mouvement de solidarité se fait jour puisque la quête rapporte la somme de 46 138 F. ; à celle-ci s'ajoutent les dons de différents organismes : ainsi la Chambre syndicale patronale du textile donne 100.000 F.<sup>8</sup>, on prélève aussi une part sur les entrées des représentations théâtrales soit 30.000 F. si bien qu'au total c'est plus de 200.000 F. qui sont collectés, venant s'ajouter à la part de la commune, sommes qui seront versées au Secours national de Gisors chargé de faire la répartition.

Une délégation de Viennois, composé de Ramet adjoint, de Cheneau président du Secours national et de Ruf représentant les hôteliers doit se rendre à Gisors les 19 et 20 avril, mais le voyage est reporté au 24, 25 mai 1943 (cl. 4 et 5).

Au mois d'août 1943 c'est au tour de la délégation de Gisors de venir à Vienne où elle séjourne du 6 au 9, composée du Docteur Darbel représentant la municipalité, de Renoncourt directeur des tanneries du Vexin, de Chapot directeur du centre de réparations automobiles, de Bueil délégué du Secours national. Ils vont séjourner à l'hôtel du Nord et sont reçus par les autorités municipales et les corps constitués. C'est Maurice Faure, le président des Amis de Vienne qui est chargé de leur faire visiter la ville et ses monuments, tandis qu'en soirée ils assistent au théâtre antique à une représentation de Polyeucte avec les acteurs du Théâtre Français, Jean Yonnel et Henriette Barreau. Le lendemain est consacré à la visite des Etablissements Réunis où ils sont accueillis par Joannès Silvestre qui leur remet également un chèque. A midi malgré les restrictions, Fernand Point réussit à leur servir un succulent repas au restaurant de la Pyramide (cf. en annexe le menu).

En plus de cette aide financière, Vienne organise des colonies de vacances pour les enfants de Gisors : c'est ainsi que cinq enfants en 1943 seront

6 - Aujourd'hui, 80% des personnes interrogées ignorent cet épisode ; certains pensent qu'il s'agit de la capitale autrichienne.

7 - Son siège se trouvait 5 rue Ponsard .

8 - Beaucoup d'associations et des organismes viennois vont venir en aide ; c'est ainsi que les Amis de Vienne eux aussi, verseront la somme de 1000F.

accueillis à Autrans. On verra même des particuliers prendre en charge durant les vacances des enfants de Gisors, c'est le cas de M<sup>e</sup> Montagneux qui emmena en vacances avec ses deux filles, une fillette<sup>9</sup> dont la famille avait été sinistrée. L'aide financière fut interrompue à partir de 1945 à tel point que la commune de Gisors en 1948, se plaint par l'intermédiaire du préfet de l'Eure que Vienne oublie ses promesses, le maire d'alors, Lucien Hussel répond que Vienne a été également sinistrée en 1944<sup>10</sup> et que la municipalité a changé deux fois depuis la Libération. Mais Vienne va continuer ses versements et donnera encore, entre 1949 et 1953 100.000F. chaque année. Au total Vienne aura versée 900.000F. sur les fonds communaux, somme à laquelle il faut ajouter le produit des dons et de la quête.

Si les colonies de vacances furent elles aussi, un temps suspendues, elles reprurent de 1949 à 1953 : elles avaient lieu à Autrans. Quant aux visites officielles entre les deux villes, suspendues à partir de 1944, elles reprurent et c'est ainsi qu'en 1949, à l'occasion du cinquième anniversaire de la Libération, en août 1949 le maire de Vienne Lucien Hussel fut invité pour la remise de la croix de guerre à la ville de Gisors, qui donna lieu à d'importantes manifestations, les 27, 28, 29 août.

Depuis cette date les relations entre les deux villes se sont distendues, toutefois à plusieurs reprises des courriers ont été échangés au cours de ces dernières années et il semble qu'actuellement se dessine une volonté commune pour reprendre un amical rapprochement.



*Cl. 2 - Rue de Vienne.  
Tout le côté droit (impair) avait été détruit.*

9 - Il s'agit de Nicole Bordas née le 6 février 1936.

10 - Vienne en 1944 aura 300 immeubles sinistrés.

## Comité d'adoption

Municipalité : Jallès, Cuny, Ramet et M<sup>elle</sup> Noir

Corps constitués : Le président de la Chambre de commerce : Lesœur  
Le président de la Chambre des métiers  
Le président de la Chambre d'agriculture

Notables religieux : L'archiprêtre de Saint-Maurice : Julien  
Le pasteur : Angelras

Education : Le principal du collège : Creusot  
Le supérieur de Robin : Cattin  
L'Inspecteur primaire : Tourret  
Le responsable des scouts : Moreynas  
Les écoles libres : M<sup>c</sup> Faure

Responsables de groupements locaux : Textile : Jean Vaganay  
Métallurgie : Ruchon  
Chaussures : Pellet  
Bâtiment : Molly, Gayvallet, Robert

Commerce : Paillaret - Ruf

Groupement d'ouvriers : Serpollier

Croix-Rouge : Michallon



*Cl. 2 bis - La rue de Vienne (actuellement)*

# UNIQUE QUETE A DOMICILE

en faveur de

# GISORS

Filleule de Vienne

## Le DIMANCHE 14 MARS 1943

de 12 heures à 14 heures

Toutes les bourses seront largement  
ouvertes pour les foyers éprouvés  
par la guerre

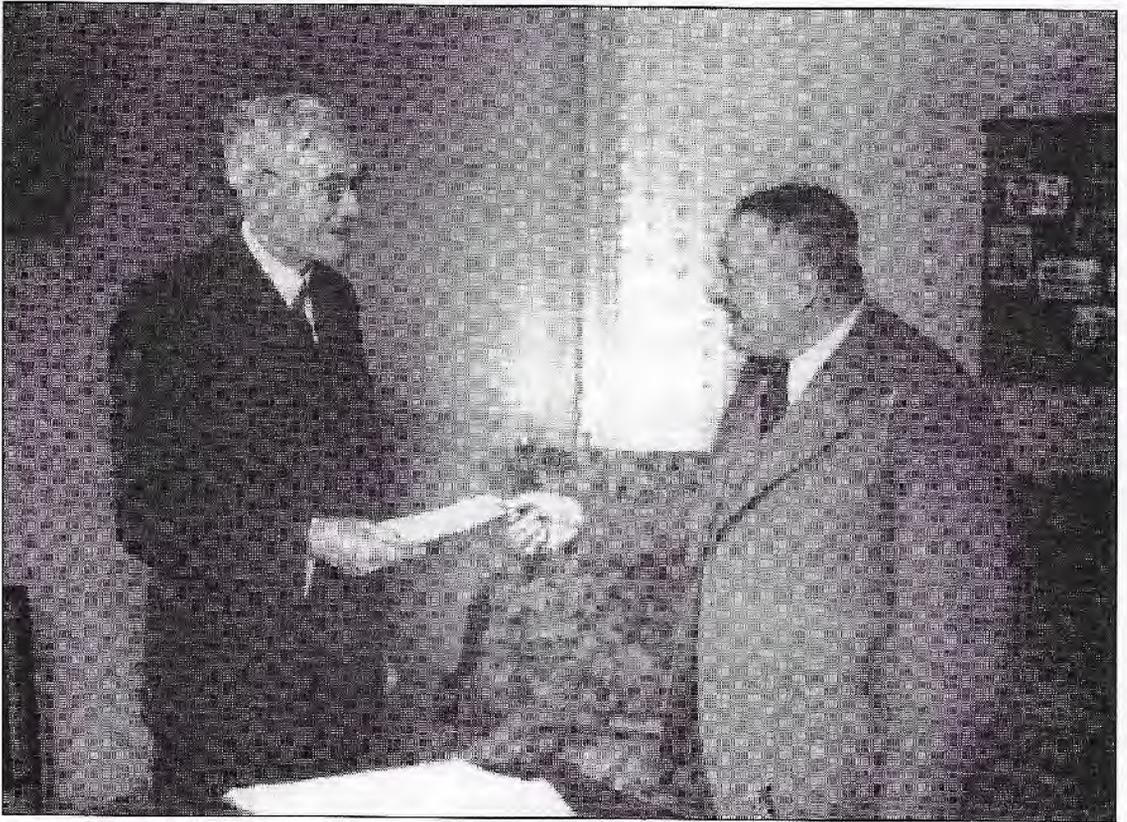
IMPRIMERIE TERRET-MARTIN, VIENNE

D. O. 018 2

*Cl. 3 - Affiche apposée pour la collecte.*



*Cl. 4 - La délégation viennoise composée de MM. Ruf, Ramet, Cheneau  
à Gisors en mai 1943.*



*Cl. 5 - Remise du chèque.*

**Menu servi le 8 août au restaurant de la Pyramide**

*Médailлон de foies de volailles - Pâté maison*

*Truite à la Côte-Rôtie - Gratin dauphinois*

*Pièce de bœuf - Ratatouille niçoise*

*Fromage Saint-Marcellin*

*Bombe glacée*

*Château-Grillet 1940 - Côte-Rôtie 1933*

*Vieux marc*

*Champagne Moët et Chandon : 1921 et 1928*

Jean-Yves Estre

## Juliette et Victor sont dans un bateau...

On fête cette année le bicentenaire de Victor Hugo. La route de l'auteur de "La légende des siècles" est passée à plusieurs reprises par notre région, du moins la tradition le veut-elle ainsi ...

Comment pourrions-nous, en cette année du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo<sup>1</sup>, ne pas évoquer l'auteur des "Misérables" et de "La légende des siècles" qui, nos lecteurs le savent, situa à Vienne le fameux combat entre Olivier et Roland. Cet épisode, on s'en doute, n'a rien d'historique<sup>2</sup> mais tant pis...

Selon Hugo,

*"Ils se battent - combat terrible - corps à corps.  
Voilà déjà longtemps que leurs chevaux sont morts ;  
Ils sont là seuls tous deux dans une île du Rhône.  
Le fleuve à grand bruit roule un flot rapide et jaune,  
Le vent trempe en sifflant les brins d'herbe dans l'eau.  
L'archange Saint-Michel attaquant Apollo  
Ne ferait pas un choc plus étrange et plus sombre.  
Déjà, bien avant l'aube, ils combattaient sans l'ombre..."*

Dans son récit, le poète cite deux fois le nom de notre ville, à quelques vers d'écart :

*"Le vieux Gérard dans Vienne  
attend depuis trois jours que son enfant revienne" (vers 94 et 95)*

puis :

*"Le sabre du géant Sinnagog est à Vienne.  
C'est, après Durandal, le seul qui vous convienne." (vers 110 et 111).*

1 - Cette évocation a été publiée dans Le Dauphiné-Libéré sous la forme de deux articles de la chronique "Jeudi l'Histoire", les 25 avril et 9 mai 2002.

2 - Voir les travaux de Marcel Paillaret sur la question et notamment son "Vienne sur le Rhône au moyen-âge", pp. 194-204.



*Victor Hugo (par Adophe Menut)  
à l'époque de son voyage dans la vallée du Rhône.*

Certes, la rime manque de variété et, comme référence historique, c'est assez maigre, on en conviendra.

On sait aujourd'hui que le poète s'est tout bonnement inspiré d'un article lu en 1846 dans "Le Journal du Dimanche". Un certain Jubinal y retranscrivait des récits épiques, dont la chanson de geste de "Girard de Viane". Hugo n'a donc fait que versifier le récit... en y apportant son génie.

D'après des renseignements fournis par Roger Jocteur<sup>3</sup>, l'historien de Saint-Jean de Bournay, la tradition veut que le jeune Victor Hugo soit venu dans la région, sans doute en compagnie de son père, le général-Comte Sigisbert Hugo<sup>4</sup>, pour rendre visite à deux anciens soldats de l'armée napoléonienne qui avaient servi sous ses ordres en Espagne : le sergent Magnard<sup>5</sup> et le général Claude-André Sauboul<sup>6</sup> qui s'étaient retirés à Saint-Jean où l'un et l'autre avaient des attaches familiales.

Le vieux grognard habitait rue de la République et réunissait souvent ses amis pour leur parler de l'empereur et de ses campagnes, tandis que le général possédait un hôtel particulier dans l'actuelle rue Hector Berlioz.

Malheureusement, si cette visite est toujours vivante dans la mémoire populaire de la ville, aucun document écrit ne vient corroborer ce déplacement de Victor Hugo, qui n'en fait pas mention dans sa correspondance.

En fait, Victor Hugo est bien venu dans la région mais, à la différence de son conscrit Alexandre Dumas<sup>7</sup>, son passage fut extrêmement rapide et discret. Il insistait même pour que son incognito fût totalement préservé. On comprendra aisément pourquoi.

C'était durant l'été 1839. Madame Hugo (née Adèle Foucher) et les quatre enfants étaient en vacances à Villequier, chez les Vacquerie, l'écrivain étant resté seul à Paris, dans sa maison de la place des Vosges pour travailler à son nouveau drame, "Les jumeaux".

Fin août, il écrit à son épouse que, "épuisé de fatigue" et "presque malade", il va quitter la capitale quelques temps, ajoutant : "Quand je reviendrai, je serai refait et en huit jours j'aurai fini !"

En réalité, Juliette Drouet, sa maîtresse depuis sept ans, insistait pour qu'ils fissent un voyage en amoureux.

Les voilà donc partis pour Cologne puis, le temps se montrant inclément, il décide de gagner le midi de la France en passant par la Suisse, pour faire halte au château de Chillon (étape obligée de tous les voyageurs romantiques). On les retrouve à Genève puis à Lyon.

De Lyon, le 26 septembre à cinq heures du matin, ils s'embarquent sur le bateau à vapeur Jupiter : on connaît ces détails car le poète notait ses dépenses au centime près, y compris les pourboires aux domestiques et les aumônes aux pauvres ...

3 - Roger Jocteur, "Saint-Jean de Bournay, histoire, légendes et vérités", Editions Blanchard Frères, 1988.

4 - Né en 1773, mort en 1828

5 - Né en 1766, mort en 1842

6 - Né en 1790, mort en 1859

7 - Jean-Yves ESTRE, "Alexandre Dumas à Vienne", B.S.A.V. N°75, fascicule 3, troisième trimestre 1980.

Hugo note brièvement, dans son carnet : "Givors - ruine - Vienne - ruine du château - pont tour/pêle(?) - église gothique (St Vulfrand d'Abbev.) - 2 églises byzantines - toits s'aplatissant - collines de grès rive droite et aspects désolés".

C'est tout.

De son passage à la hauteur de Vienne, Hugo n'aura donc remarqué que la silhouette de la Bâtie et la cathédrale Saint-Maurice qui, de loin, lui rappelle l'église Saint Vulfrand d'Abbeville, visitée quelques années plus tôt.

Le voyage de Juliette et Toto (c'est ainsi que dans l'intimité la comédienne appelait son "cher petit grand homme") se poursuit : une quinzaine de jours sur la Côte d'Azur - qu'on n'appelait pas encore ainsi - et c'est le retour par la vallée du Rhône.

Tout au long du voyage, Hugo accumule les notes de voyages, qui lui serviront pour "Les Burgraves", "Les Misérables" ou "La légende des siècles" et écrit de longues lettres à son épouse "Mon Adèle, ma très chère amie", à "ma Didine bien aimée" (Léopoldine, quinze ans), "mon cher gros Charlot" (Charles, treize ans), "mon cher Toto" (François-Victor, onze ans) et "ma bonne petite Dédé" (Adèle, neuf ans) racontant par le menu son voyage, la rencontre sur le bateau d'un vieux pasteur protestant, et ne mentant que par omission : la présence à ses côtés de Juliette.

Il tient avant tout à passer inaperçu et recommande à son épouse de ne pas mentionner son prénom sur le courrier qu'elle lui envoie : "Je voyage incognito et je crains comme la peste les sérénades d'auberge". Sans doute, ne tenait-il pas à être reconnu en compagnie de la belle Juliette ...

Pour rejoindre plus rapidement Paris (du moins, c'est ce qu'il écrit à Adèle), Victor voudrait prendre la route, mais "toutes les voitures sont retenues huit ou dix jours d'avance", les gens se battent presque pour monter dans les diligences, d'autant que le Rhône est en crue, mais il rassure sa famille : "Le Rhône n'est redoutable que pour les bateaux plats. Les bateaux à vapeur ne courent aucun danger, ils sont lourds et grands, la vague les respecte, mais ils ne font guère qu'une lieue à l'heure (7 km/h). En descendant, il en font sept (presque 50 km/h).

Venant de Tournon, le couple débarque le 15 octobre à Condrieu où, pour 3,75 francs, il soupe et couche chez un certain David. Ayant repris le bateau le lendemain à cinq heures, Victor et Juliette arriveront à onze heures à Lyon, pour abriter leurs amours à l'hôtel de Provence.

Quelques jours plus tard, Victor Hugo retrouve femme et enfants et constate "avec joie"<sup>8</sup> qu'ils se sont "bien amusés en vacances".

Quant aux "Jumeaux", son drame qu'il avait promis de finir en une semaine, à son retour, il restera à jamais inachevé.

---

8 - Et, on l'espère, une once de mauvaise conscience ...

## Les prochains rendez-vous

- **Jeudi 10 octobre** : visite guidée de l'exposition "Premiers temps chrétiens à Saint-Romain-en-Gal", ainsi que des vestiges concernant cette période, qui viennent d'être mis à jour sur le site.

Rendez-vous devant le musée de Saint-Romain-en-Gal à 14 h. 20. Pour des raisons d'organisation, il vous est demandé de vous faire inscrire le plus tôt possible au 04 74 85 27 89 ou 04 74 53 39 29.

- **24-25 octobre** : voyage à Martigny (Suisse) pour visiter l'exposition sur Berthe Morisot à la fondation Gianada (le voyage est complet). Pour les modalités de départ, se reporter au précédent bulletin.

- **Lundi 25 novembre** : visite guidée de l'exposition sur Sisley au musée des Beaux-Arts de Lyon. Sisley, l'un des plus grands peintres impressionnistes, avait une prédilection pour les paysages paisibles et envoûtants ; 72 œuvres souvent méconnues, prêtées par des collectionneurs privés ou par des musées de France ou de l'étranger sont ainsi présentées.

Rendez-vous à 12 h. 45 à la gare routière de Vienne. Le prix (transport, entrée, guide) est fixé à 20 euros. Prière de se faire inscrire dès à présent auprès d'Annick Seguin au 04 74 85 27 89 ou d'André Hullo au 04 74 53 39 29. L'inscription est définitive à réception du chèque de paiement.

- **Lundi 2 décembre** : assemblée générale au siège social de l'association, 5, rue de la Table-Ronde à 18 heures.

- **1-4 avril** : voyage dans le Roussillon : visite guidée de la forteresse de Salses. A Perpignan, visite guidée du palais des rois de Majorque, de la vieille ville, de la cathédrale et de la place de la Loge. Sur la côte Vermeille, visite de Collioure et de Banyuls. Visite du cloître d'Elne. Visite de la vallée du Conflent avec la petite ville fortifiée de Villefranche, puis de Prades ainsi que de l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa. En plus des visites, un commentaire géographique, économique, historique, folklorique sera assuré dans le car au cours des excursions. Des précisions seront données dans le dernier bulletin de l'année quant au prix. Le logement est prévu dans un seul hôtel à Canet-Plage, à partir duquel on rayonnera.

## ATTENTION !

TOUTES LES COTISATIONS-ABONNEMENTS  
COMMENCENT AU 1<sup>er</sup> JANVIER

*Le règlement de la cotisation et de l'abonnement doit être effectué pendant le premier trimestre (sans omettre les sommes dues à titre antérieur).*

*Faites un effort pour que ce bulletin continue à paraître.  
Dès aujourd'hui, envoyez votre cotisation.*

MERCI

### POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS FICHE DE COTISATION AVEC ABONNEMENT AU BULLETIN DES "AMIS DE VIENNE"

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse (pour l'envoi du bulletin par la Poste) : .....

.....

Code postal ..... Ville .....

#### TARIF ABONNEMENT pour 2002 :

Abonnement normal .....	23 €	<input type="checkbox"/>
Étudiants - Retraités .....	20 €	<input type="checkbox"/>
Abonnement de soutien .....	26 €	<input type="checkbox"/>
Tarif adhésion .....	3 €	<input type="checkbox"/>

A retourner, accompagnée du règlement par chèque bancaire ou postal (C.C.P. Lyon 185-71 J), à l'adresse du siège social : "Amis de Vienne" 3-5, Rue de la Table-Ronde - 38200 Vienne.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DES "AMIS DE VIENNE"

### **Président et Vice-Président d'Honneur :**

Charles JAILLET - Charles FRÉCON

### **Comité de Patronage :**

Benoit HELLY - Ingénieur d'études

Jacques LASFARGUES - Conservateur des musées de St-Romain-en-Gal/Vienne  
et de Lyon

Roger LAUXEROIS - Conservateur des musées de Vienne

Anne LE BOT - HELLY - Ingénieur d'études

Hugues SAVAY-GUERRAZ - Conservateur du patrimoine

### BUREAU

**Président :** André HULLO

### **Vice-Présidents :**

Paul BLANCHON

Jean-François GRENOUILLER

Marcel PAILLARET

François RENAUD

**Secrétaire général :** Pierre GIRAUDO

**Trésorier :** Jacqueline BLANCHARD

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean ARMANET

Claude DARPHIN

Jean GUEFFIER

Jean-François GUILLET

Hélène GUILLOT

Aimé IMBERT

Jean MELMOUX

Robert MOUSSIER

Chrystel ORCEL

Gilbert ROCHE

Annick SEGUIN

Jean SONDAZ

Danièle THEVENET

Jacquelyne TROUILLER

### COMITÉ DE LECTURE

Jean ARMANET, Paul BLANCHON, Pierre GIRAUDO, André HULLO,  
Roger LAUXEROIS, Jean MELMOUX, François RENAUD.

*Le Comité de Lecture laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises.*

Directeur de la publication : A. HULLO - C.P.P.A.P. N° 0103 G 80240 - I.S.S.N. 1148-8514  
Association des Amis de Vienne : SIRET 414 716 969 00012  
Imp. Dauphinoise, Vienne - Septembre 2002



*Publié avec le concours  
du Conseil Général de l'Isère  
des villes de Vienne, Villette-de-Vienne  
et Sainte-Colombe*

